



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

Difficultés d'accès au permis de conduire

Question orale n° 541

### Texte de la question

M. René Lioret attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés d'accès au permis de conduire. Les délais d'attente pour l'obtention d'une place à l'examen pratique se sont fortement allongés ces dernières années, atteignant plusieurs mois dans de nombreuses grandes agglomérations et se révélant encore plus importants dans les territoires ruraux. Cette situation résulte principalement d'un manque de capacités d'examen, alors même que le permis de conduire constitue, dans les zones peu denses, un outil indispensable d'accès à l'emploi, à la formation et à la vie sociale, en l'absence d'alternatives suffisantes de transport collectif. Environ 1,3 million de candidats se présentent chaque année à l'examen du permis de conduire. Or les structures existantes peinent à répondre à cette demande, situation régulièrement signalée par les professionnels des auto-écoles. Par ailleurs, l'abaissement de l'âge légal d'accès au permis de conduire à 17 ans a été mis en œuvre sans renforcement suffisant des moyens humains et matériels, contribuant à l'allongement des délais et au non-respect du délai réglementaire entre deux présentations à l'examen. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de renforcer les capacités d'examen, réduire les délais d'attente et moderniser l'accès au permis de conduire, dans un objectif d'égalité territoriale et de sécurité routière.

### Données clés

**Auteur :** [M. René Lioret](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 541

**Rubrique :** Examens, concours et diplômes

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [20 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 janvier 2026](#)